

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2015

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 07/09/2015  
Date d'affichage : 07/09/2015

L'AN DEUX MIL QUINZE et le QUATORZE SEPTEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle PASSINGE, M. Dominique DEVOS, M. Gilles PUPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, M. Gilles DURDILLY.

**Absents excusés** : Mme Christine CHAVEROT a donné pouvoir à Monsieur Gilles PUPIER, Mme Delphine RAMPON.

**Secrétaire de séance** : M. Gilles DURDILLY.

-----  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2015

A 20h00 présentation du bilan énergétique 2015 par Monsieur Rémi BOMPART agent du SYDER.

Les comptes rendus des réunions des Conseils Municipaux du 26 mai et 30 juin 2015 sont adoptés à l'unanimité.

**1) Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la commune.**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'Ad'AP de la Commune dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments et installations publiques.

En effet, la loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, obligeait initialement la commune à mettre tous ses bâtiments et installations publiques accessibles à tous les handicaps pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de l'impossibilité de respecter cette date butoir. En effet, la mise en application de certaines règles d'accessibilité étaient lourdes, onéreuses, inadaptées et ne tenaient pas compte suffisamment de l'existant. Par conséquent, le délai a été prolongé par l'ordonnance du 25 septembre 2014, à condition que les exploitants d'ERP réalisent un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP). De plus, en parallèle, des évolutions normatives ont été mises en place afin de simplifier les règles d'accessibilité.

L'Ad'AP est donc un dispositif d'exception qui permet à la commune de Saint-Forgeux de poursuivre en toute sécurité juridique les travaux d'accessibilité après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans un délai de 6 ans décomposé en une période de trois ans. Il doit réunir un certain nombre d'informations, notamment le niveau actuel d'accessibilité, les dérogations demandées et la programmation pluriannuelle d'investissement (de manière à anticiper, prévoir les dépenses sur plusieurs exercices budgétaires).

L'Ad'AP devra être déposé avant le 27 septembre 2015 auprès de la Préfecture et il sera instruit par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité avant d'être validée par le Préfet.

Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme. En cas de non réalisation des travaux, des pénalités comprises entre 5 % et 20 % du montant des travaux non réalisés seront appliquées.

La programmation des travaux a été réalisée en prenant en compte la pérennité des équipements et de leur fréquentation.

Ainsi, il est proposé la programmation suivante :

1 <sup>ère</sup> année 2016	2 <sup>ème</sup> année 2017	3 <sup>ème</sup> année 2018
Salle polyvalente Chapelle de Grévilly	Salle d'animation	Bibliothèque Gymnase
Coût 10 000 €	Coût 10 000 €	Coût 10 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**2) REVISION DU TARIF DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire propose au Conseil de réviser le tarif d'abonnement de la bibliothèque qui n'a pas changé depuis décembre 2009.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 :

Une adhésion individuelle de 4 € sera demandée pour tout abonnement annuel, auparavant l'adhésion était de 3 € par abonnement. La gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans est maintenue.

L'atelier mémoire étant organisé par la Bibliothèque, il sera demandé une participation annuelle de 3 € à chaque participant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **3) Avenant au contrat triennal 2015-2017 « salle polyvalente »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune bénéficie d'un contrat triennal pour la période de 2015-2017 auquel le Département du Rhône apporte une aide financière aux projets de la commune dans la limite d'une enveloppe déterminée.

Les opérations subventionnées sont les suivantes :

- Opération N°1 « Aménagement aire de loisirs, abords terrain de football » » bénéficiaire d'une subvention de 40 000 € pour 2015,
- Opération N°2 « Local associatif du Tram » bénéficiaire d'une subvention de 40 000 € pour 2015,
- Opération N°3 « Acquisition d'un tènement pour aménagement d'un bâtiment communal » bénéficiaire d'une subvention de 80 000 € pour 2016,
- Opération N°4 « création d'une cantine (250m<sup>2</sup> et aménagement des abords » bénéficiaire d'une subvention de 80 000 € pour 2017.

Or, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat triennal 2015-2017 doit être modifié par un avenant, afin de supprimer l'opération N° 2 « local Associatif au Tram » et d'appliquer le taux d'aide subventionnable de 40 % sur la nouvelle inscription N°5.

Il y a donc lieu de demander au Conseil Général un avenant au contrat qui se présentera de la façon suivante pour les années 2015-2017 (tableau joint) :

- Opération N°1 « Aménagement aire de loisirs, abords terrain de football » » bénéficiaire d'une subvention de 40 000 € pour 2015,
- Opération N°3 « Acquisition d'un tènement pour aménagement d'un bâtiment communal » bénéficiaire d'une subvention de 80 000 € pour 2016,
- Opération N°4 « création d'une cantine (250m<sup>2</sup> et aménagement des abords » bénéficiaire d'une subvention de 80 000 € pour 2017.
- Opération N° 5 nouvelle inscription « Mise aux normes de la Salle Polyvalente » bénéficiaire d'une subvention de 40 000 € pour 2015.

Après avenant le montant total du contrat s'élève en dépenses subventionnables à 800 000 € et en maximum de subventions à 240 000.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **4) Motion de soutien à l'Action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert

continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Forgeux rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint-Forgeux estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT-FORGEUX soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Le Conseil Municipal adopte cette motion.

#### **5) Présentation des divers rapports : COR – Assainissement collectif et non collectif, et des déchets, syndicat des eaux,**

- Rapport Annuel sur la qualité du service « Elimination des Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.
- Rapport Annuel du Syndicat intercommunal des eaux de la Région de Tarare.

Le Conseil Municipal prend note de la mise à disposition des rapports en mairie.

#### **6) Subvention exceptionnelle au CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Christian VITTEAU est décédé le 8 juillet 2015 à Lyon 8<sup>ème</sup> domicilié Les Tuilières. J'ai autorisé l'inhumation dans le cimetière de Saint-Forgeux dans le rang commun.

A ce jour il faut pallier aux dépenses réglementaires de cette inhumation sachant que les comptes bancaires de Monsieur Christian VITTEAU ne peuvent régler en totalité les frais d'obsèques.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Forgeux d'un montant de 2 000 € afin que le CCAS supporte les frais liés à cette inhumation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **7) Affaires Diverses.**

Désaffiliation de la Commune de Rillieux la Pape au Centre de Gestion du Rhône.

#### **8) Informations diverses**

- Information tarif 2015 des déchets des communes sur les plateformes de Saint-Marcel l'Eclairé et de Bourg de Thizy est de 50 € la tonne.
- Redevance spéciale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les ordures ménagères des bâtiments publics pour notre commune est de 1 164.00 €. Auparavant les collectivités n'avaient pas de redevance spéciale.
- Abandon du dossier de Demande de subvention 1% paysage. La subvention allouée serait minime au vu des frais conséquents supportés par la commune. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Recensement de la population nous devons procéder au recrutement de 3 agents recenseurs pour la période du 21 janvier au 20 février 2016. Monsieur le Maire demande si le Conseil connaît des personnes intéressées. Pas de réponse dans l'instant.

### **TOUR DE TABLE**

Madame Chantal DUJARDIN-REY informe :

- Avancement du dossier de la numérotation et de la dénomination des rues. Une réunion est prévue mardi 15 septembre à 17 h 45 en Mairie avec le commercial pour le choix du graphisme des plaques et des numéros.
- Présentation des différentes demandes de permis de construire et de demande préalable.

Madame Christelle PASSINGE informe :

- Remise de la Médaille d'honneur du travail à deux agents, une réception sera organisée.
- L'animation du 25 juillet avec la participation des Gangbé Brass Band et les Mamas (marionnettes géantes) a eu un grand succès.
- Exposition dans la salle des mariages sur « les Monuments Aux Morts » du 22 septembre au 8 octobre », une intervention est programmée pour les écoles de la commune.
- Pour la semaine de la gastronomie une animation est prévue le samedi 26 septembre matin sur le marché. Monsieur Michel ROCHE qui fera une soupe.
- Commission communication se réunira pour l'élaboration du Trait d'Union d'octobre.
- Compte rendu de réunion avec la COR : transformation de la Communauté de Commune de l'Ouest Rhodanien en Communauté de Commune d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, cette modification permettra d'obtenir plus de dotations. De nouvelles compétences : le transport à la demande, culturelle, musée, piscine, musique.
- Elections Régionales le dimanche 6 et 13 décembre, merci d'être présent pour tenir les urnes.

Monsieur Julien BOLVY :

- Forum des associations du 6 septembre, beaucoup d'associations ont participé à cette manifestation.
- Réunion pour le planning du Gymnase une demande de modification de plages horaires par le basket cette plage horaire sera prise par le FOOT. Pour la salle d'animation, l'école Saint-Ferréol ne souhaite plus régulièrement cette salle, la demande se fera ponctuellement.
- L'utilisation de la mezzanine du gymnase par l'association « For'Dance » nuisance sonore pour les associations sportives utilisant le gymnase.
- Pour l'élaboration du calendrier des manifestations il est demandé que chaque association soit représentée, l'année prochaine aucune réservation de salle ne sera prise en compte avant l'élaboration, les dates retenues par les associations non présentes ne seront pas indiqués en priorité dans le calendrier des manifestations.
- L'association Road 27 demande le créneau horaire du vendredi soir, il se renseigne sur la faisabilité du changement de jour.
- Assemblée Générale de l'OGEC et de l'APEL de l'école Saint-Ferréol bien passée, remerciement à la commune pour la subvention allouée pour la classe découverte.
- Assemblée Générale de l'USS, 80 adhérents à la gymnastique et 26 au tennis de table.
- L'Amicale boule a 6 adhérents qui ont été qualifiés au championnat de France.
- Le concours boule de la coupe du Département s'est bien déroulé.
- A retenir la date du vendredi 4 décembre animation pour le TELETHON.
- Problématique des chiens errants, que faut-il faire ? Monsieur le Maire indique qu'une convention a été signée ne prévoyant pas la récupération des chiens par la SPA service n'étant plus pris en charge par cet organisme, le chien errant doit être apporté à la SPA de Brignais.
- Demande d'ouverture de la Mairie le mercredi.
- La présidente du Comité des Fêtes est convoquée au Tribunal de Villefranche pour un rappel à l'ordre suite à l'incident lors de la manifestation de la fête d'automne de 2014.

Monsieur Daniel CHAUD indique :

Les différents travaux de la voirie communale et intercommunale sont en cours (Oirées, Simonet, Grévilley et le Chambon).

- Le mur de soutènement au Tuilière est terminé.

- Le tilleul au Jubin est tombé en deux fois, il a endommagé une toiture le coût de la réparation est de 180 €, que faisons-nous de la souche ? Nous pourrions mettre une petite plaque pour indiquer l'âge de cet arbre. Monsieur le Maire intervient, qu'elle va être la durée de vie pour cette souche ? Après information elle serait de dix ans, est-ce judicieux ?
- L'Épareuse est actuellement en panne, le devis de la société JOMARD pour la réparation est de 2 600 € TTC. Proposition de La société JOMARD de réparer l'ancienne, gracieusement en vue de l'acquisition chez eux d'une nouvelle. Le coût d'une nouvelle épareuse est de 26 000 €.
- La société NOIRMAT a pu réparer l'épareuse, une carte électronique était hors service. Un devis a été établi avec une reprise de 4 500 € de l'ancienne le devis est de 26 640 € pour un modèle simple et un autre à 28 920 € pour un modèle supérieur.
- Une débroussailleuse et un souffleur vont être commandés.
- Comme vous avez pu constater les fleurs ont manqué d'eau suite à l'interdiction d'arrosage par la préfecture. Une réception sera tout de même organisée pour le concours de fleurissement communal le mercredi 25 novembre à 20 H 00 salle d'animation. Je vais demander au CTRF un intervenant pour une animation sur les nouvelles possibilités de plantations pour la commune.
- Une réunion est prévue le jeudi 17 septembre à 18 h 30 sur les nouvelles technologies pour éviter les pesticides pour les jardiniers.

Monsieur Dominique DEVOS informe :

- Les différents travaux réalisés cet été dans les bâtiments communaux : Ecole Jean de la Fontaine suppression du bureau de la directrice celui-ci sera désormais sur la mezzanine, Démolition d'une cloison ce qui permet d'avoir une pièce plus spacieuse.
- Pose d'une porte, entre la classe du deuxième cycle et la maternelle, travaux demandés par l'inspection académique.
- Travaux micro crèche déplacement d'un évier, rajout d'une étagère, modification de l'emplacement du frigidaire, mise en place d'un visiophone.
- Un devis a été demandé à l'entreprise SIGNATURE pour des panneaux afin de réglementer le stationnement au stade. Vers la barrière située à côté du stade synthétique, un marquage sera fait pour indiquer : passage pour pompiers.
- Des bacs pour les ordures ménagères vont être rajoutés près des bâtiments communaux, ceux-ci vont pouvoir être fermés par un cadenas.
- Plan verre, deux containers vont être implantés un près de la salle d'animation et l'autre sur la plate-forme de l'épinglier, une réflexion doit être faite pour l'emplacement le plus judicieux pour la population.
- Avenant au contrat triennal 2015-2017 notre salle polyvalente a vieilli, il convient de faire des travaux d'améliorations ainsi que des travaux pour l'économie d'énergie, préconisation exposée par Monsieur Rémi BOMPART agent du SYDER, lors de la présentation du bilan énergétique 2015 en début de soirée. Démolition de deux cloisons de l'ancien vestiaire afin de faire une petite salle. Lors de l'étude des travaux a effectué, nous mettrons aux normes d'accessibilité l'intérieur et l'extérieur de la salle. Monsieur le Maire intervient et demande que chaque personne du conseil puisse donner ses idées. L'acquisition de matériel ne peut être pris en compte pour la demande de subvention allouée par le Département.

Monsieur Gilles DURDILLY demande : afin d'organiser au mieux la manifestation des classes en 6 pourrions-nous mettre la buvette du vendredi soir au même emplacement que le dimanche ? Monsieur le Maire intervient indique qu'il ne voit pas d'objection.

Madame Isabelle GIRARDET informe de la réunion du 27 août avec la commission Tourisme et Informatique. Stationnement montée de l'église : plusieurs automobilistes se garent mal, il faut vraiment faire quelque chose un jour nous aurons un accident et ce sera trop tard. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à plusieurs reprises l'intervention des gendarmes. Je vais aller voir les personnes concernées.

Monsieur le Maire informe le Conseil du coût de la transformation de la Fontaine, devant la Mairie, jusqu'à aujourd'hui il est de 150 €.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00 et laisse la parole aux publics présents.